



Mairie de BULLION

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2021

Séance du 11 mai 2021
Convocation du 7 mai 2021
Conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19

L'an deux mil vingt et un, le onze mai , à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle polyvalente Robert Paragot.

Présents

Madame Fabienne BAILLEUX, Monsieur Bruno BLONDEAU, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Sophie COULARDEAU, Madame Patricia FREMAUX, Madame Catherine GABANELLE, Madame Fabienne HOFFMANN ; Madame Danièle LANGLOIS, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Monsieur Michaël LE SAULNIER, Madame Hélène LEMAIRE, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Monsieur Dominique PIERROT, Madame Giulia VALENTE

Représentés

Monsieur Thierry MARCHAL par Monsieur Xavier CARIS
Madame Céline THOMAS par Monsieur Dominique PIERROT

A été désigné secrétaire de séance : Madame Hélène LEMAIRE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 avril 2021

Finances communales

2. Subventions aux associations
3. Tarifs centre de loisirs 2021/2022

Commissions municipales

4. Installation des commissions municipales

Voirie

5. Installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Bullion
6. Points d'information

- Décisions du Maire
- Bureau de vote pour les élections Départementales et Régionales
- ...

7. Questions diverses (20 min).

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal fasse une minute de silence pour rendre hommage à Mme Stéphanie Monfermé, fonctionnaire de police de Rambouillet, assassinée en exercice le 23

avril dernier , mais aussi pour Monsieur Eric Masson, policier tué à Avignon le mercredi 5 mai, ainsi que pour toutes les forces de l'ordre.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2021

Monsieur Chabanne souhaite apporter les modifications suivantes :

- P4 : Concernant les travaux à la Chataigneraie, la réponse que j'ai donnée était : la personne en charge du dossier chez ENEDIS est partie de la société, le dossier a été repris par un autre chargé de projet qui a instruit le dossier. Ce dossier a été présenté au service Validation de chez ENEDIS qui l'a validé dans un premier temps. Lors de la présentation du dossier d'exécution, le service Validation l'a refusé, car le bâtiment collectif ne présentait pas de local électrique, local dans lequel sont installés les départs d'alimentation de chaque locataire. Une dérogation a été demandée par le charge de projet, d'où une nouvelle instruction et un délai supplémentaire avant travaux.

Monsieur Eric Chabanne précise qu'il a reçu les informations suivantes après le 6 avril: ayant précédemment précisé au chargé de projet la présence des compteurs d'eau des locataires dans ce local, la dérogation a été finalement refusée, les départs d'alimentation des locataires étant réalisés depuis le coffret au niveau de la rue et non depuis la cave. D'où une nouvelle intervention dans le jardin pour le passage des différentes alimentations.

- P12 : Précision : Des procédures de régularisation foncière sont en cours, dont une demande d'échange non finalisée engagée depuis la fin des années 1940.

Les modifications ci-avant acceptées et sans autre demande de modification, Le procès-verbal du conseil municipal du 06 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Subventions aux associations

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2021 portant approbation du budget primitif 2021 de la Commune,

CONSIDERANT les demandes d'aide financière adressées à la commune, dans le cadre de leurs activités, par un certain nombre d'associations bullionnaises et extérieures,
CONSIDERANT la proposition de répartition des subventions attribuées aux associations, telle que mentionnée dans le tableau ci-dessous,
CONSIDERANT l'adhésion de la commune à la Racine, monnaie locale mise en place par le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse,
CONSIDERANT la décision du conseil municipal de majorer certaines subventions, versé en Racine, monnaie locale mise en place par le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse
CONSIDERANT la situation exceptionnelle engendrée par la crise sanitaire liée à la COVID 19 et les demandes de subventions exceptionnelles en découlant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE son accord à la répartition des subventions aux associations comme suit :

Association	Subvention	Subvention exceptionnelle COVID	RACINE
AMB	644		322
ANCIENS COMBATTANTS	400		200

COMITE DE SPORTS ET LOISIRS	800		400
COOPERATIVE SCOLAIRE	500		
LES CARNUTES	600		300
TENNIS CLUB DE BULLION	800		400
ADMR	500		
PREVENTION ROUTIERE	50		
HELIUM	200		
BONNELLES BULLION NATURE	300	50	150
COLLEGE DES 3 MOULINS (SPORTS)	2500		
AMAP	150		75
CLASS AND JAZZ	400	100	200
SAM	300		
JAZZ A TOUT HEURE	1500		
CROIX ROUGE FRANCAISE	150		
APB (AMICALE DE LA PECHE)	200		100
AMAPASSION	95	100	50
SPA	160		
TOTAL	10249	250	2197
TOTAL SUBVENTIONS	12696		

DIT que les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 65 du budget 2021 de la Commune.

3. Tarifs centre de loisirs 2021/2022

VU la délibération du 30 juin 2020 revalorisant les tarifs au 1^{er} septembre 2020,
VU l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation (+0.6 % sur 1 an au 1^{er} janvier 2020),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE une augmentation de 0,50% des tarifs « participations financières » au 1^{er} septembre 2021, comme suit :

Participations financières pour les enfants de la Commune :

Les enfants dont l'un au moins des parents réside dans la commune de Bullion, ou dont l'un des parents travaille sur la commune de Bullion.

Quotient familial	Hors forfait mensuel			Forfait mensuel		
	Journée entière Mercredis et vacances scolaires	Mercredi matin +midi Péri et extra scolaire (repas inclus)	Après-midi Extrascolaire (gouter inclus)	Accueil périscolaire Lundi, mardi, jeudi, vendredi		
				Matin/soir	Matin	soir
Inférieur 4805 €	16,78 €	12,87 €	9,64 €	81,17 €	26,77 €	59,67 €
4806 à 8000	18,09 €	13,87 €	10,55 €	87,48 €	28,85 €	64,32 €
8001 à 11205	19,39 €	14,87 €	11,47 €	93,83 €	30,95 €	68,97 €
11206 à 14405	20,48 €	15,70 €	12,23 €	99,08 €	32,68 €	72,84 €
Supérieur à 14405	21,80 €	16,70 €	13,14 €	105,39 €	34,77 €	77,49 €

Participations financières pour les enfants des personnes extérieures à la commune :

Les enfants des « personnes Extérieures » (aucun des deux parents ne réside ou ne travaille dans la commune de Bullion.

Quotient familial	Hors forfait mensuel			Forfait mensuel		
	Journée entière Mercredis et vacances scolaires	Mercredi matin +midi Péri et extra scolaire (repas inclus)	Après-midi Extrascolaire (gouter inclus)	Accueil périscolaire Lundi, mardi, jeudi, vendredi		
				Matin/soir	Matin	soir
Inférieur 4805 €	25,15 €	16,94 €	12,72 €	125,73 €	39,41 €	91,89 €
4806 à 8000	26,35 €	17,74 €	13,46 €	131,73 €	41,29 €	96,27 €
8001 à 11205	27,55 €	18,54 €	14,19 €	137,73 €	43,17 €	99,16 €
11206 à 14405	28,74 €	19,35 €	14,92 €	143,69 €	45,03 €	105,01 €
Supérieur à 14405	29,94 €	25,18 €	15,66 €	149,69 €	46,91 €	109,40 €

Garderie exceptionnelle des enfants inscrits :

Matin	3,57€ par enfant/ jour
Soir	7,91€ par enfant/ jour
Après fermeture	15€ par quart d'heure de retard

PRECISE que les autres tarifs restent inchangés pour l'année 2021/2022.

4. Installation des commissions municipales

Par délibération des 10 septembre, 6 octobre 2020, et 3 novembre 2020, et 1 décembre 2021 le conseil municipal a entériné la composition des commissions municipales.

Par délibération du 6 avril 2021, le conseil municipal a décidé de modifier certaines commissions et a décidé de relancer un appel à candidature auprès des habitants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MODIFIE comme suit la composition de la commission *Finances* pour le mandat 2020-2026

Elus municipaux	Habitants
LANGLOIS Danièle	BRAULT Sébastien
MARGOT-JACQ Isabelle	MADRANGE Alain
VALENTE Giulia	VAN HAUWE Jean-Claude
HOFFMANN Fabienne	Marie-Christine KOZIOL

MODIFIE comme suit la composition de la commission *Bâtiments* pour le mandat 2020-2026 :

Elus municipaux	Habitants
CHABANNE Eric	BOUTIN Claude
MARGOT-JACQ Isabelle	DOUDAUD Eric
PIERROT Dominique	GILSANZ Robert
THOMAS Céline	MARGOT Jacques
COLLARD Albert	MICHAUX Alain
HOFFMANN Fabienne	

MODIFIE comme suit la composition de la commission *enfance et petite-enfance* pour le mandat 2020-2026 :

Elus municipaux	Habitants

VALENTE Giulia BAILLEUX Fabienne THOMAS Céline GABANELLE Catherine	ROCHFORT Alexandra NOUVEL Magali SAKUMA Corinne COE Julie VERLAINE Nathalie FAVREAU-Peigné. Angélique
---	--

MODIFIE comme suit la composition de la commission *jeunesse* pour le mandat 2020-2026

Elus municipaux	Habitants
MARGOT-JACQ Isabelle BAILLEUX Fabienne LEMAIRE Hélène GABANELLE Catherine	NOUVEL Magali BILLON Caroline

MODIFIE comme suit la composition de la commission Evènements et culture pour le mandat 2020-2026

Elus municipaux	Habitants
LE SAULNIER Michaël LE MOIGNE Patrick COULARDEAU Sophie COLLARD Albert	BLIER Gilles FAVIER Nathalie DAILLY Maryse PERROT Françoise RONDEAU Frédérique AUVRAY Geneviève

5. Installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Bullion

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment les articles 17 à 25 ;

Vu la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 223-1 à L 223-9, L 251-1 à L 255-1, et les articles R 251-1 à R 253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéoprotection ;

Vu la circulaire INTD0900057C du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéoprotection ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection

Vu l'inscription budgétaire à la section d'investissement au Budget Primitif 2021 adopté le 6 avril 2021, Considérant la nécessité de protéger des abords immédiats des bâtiments communaux et des voies de circulations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'installation d'un système de vidéoprotection
- **AUTORISE** M. le Maire à faire la demande d'autorisation de mise en place de la vidéoprotection auprès de la Préfecture
- **CHARGE** M. le Maire de faire les demandes de subventions auprès des différents organismes
- **AUTORISE** M. Le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du système de vidéoprotection

6. **Questions diverses :**

- . Décisions du Maire par délégation du CM

01/04/21	Non préemption	62 rue de Noncienne - Habitation
15/04/21	Non préemption	854 route des Yvelines -Habitation
15/04/21	Non préemption	200 route du Cousin
15/04/21	Non préemption	470 rue des Valentns - habitation
15/04/21	Non préemption	85 rue de l'acquisition
22/04/21	Non préemption	73 rue de Videlles
22/04/21	Non préemption	82 allée du bois fleuri
22/04/21	Non préemption	257 rte des Yvelines

- Bureau de vote des élections Départementales et Régionales

Monsieur le Maire indique que le bureau de vote sera déplacé à la salle Paragot puisque l'organisation des élections départementales et régionales peuvent se faire dans la même salle mais avec 2 bureaux distincts Un courrier de demande de validation de ce changement sera envoyé prochainement à la Préfecture.

La circulaire précise qu'il peut y avoir un seul président et un seul secrétaire commun aux 2 bureaux mais des assesseurs distincts pour chaque bureau. Pour la tenue de ces bureaux, nous avons besoin de 8 personnes par créneaux. 4 pour le bureau des élections Départementales et 4 pour les élections Régionales. Les créneaux ont été allongé d'une demi-heure pour permette d'en avoir 1 de moins (donc ce sont des créneaux de 2h30).

La commune a la possibilité de permettre à ses assesseurs d'être prioritaire pour la vaccination. Toutefois, celle-ci n'est pas obligatoire pour la tenue d'un bureau de vote, elle est seulement fortement conseillée. La prise de RDV pour la vaccination est gérée par Madame Giulia Valente.

Pour cela, nous avons besoin de vos disponibilités pour la fin de la semaine.

Monsieur le Maire rappelle que la tenue des bureaux de vote est l'une des obligations qui incombe aux conseillers municipaux.

Une demande aux administrés sera également faite.

Madame Sophie COULARDEAU souhaite savoir si une demande auprès des administrés a été faite sur Illiwap. Monsieur le Maire répond qu'elle sera faite prochainement.

Monsieur Albert COLLARD demande si une personne peut tenir plusieurs créneaux. Monsieur le Maire indique que rien ne s'y oppose dans la réglementation.

Monsieur Patrick BOUCHER demande quand aura lieu la révision des listes électorales. Monsieur le Maire précise que les inscriptions et radiations sont en cours. Les inscriptions se terminent le 14 mai à minuit. Ensuite, la commission de contrôle des opérations électorales se tiendra entre le 27 mai et le 30 mai.

Concernant les procurations, elles peuvent être faite à la gendarmerie jusqu'à la veille du scrutin. Les procurations peuvent maintenant être faite en ligne comme les inscriptions. Isabelle MARGOT-JACQ précise que pour ces élections les électeurs peuvent être détenteurs de 2 procurations.

- SR9 :

Monsieur Eric CHABANNE informe le conseil municipal du lancement de l'enquête publique pour le SR9.

La publicité de l'enquête a été affichée ce jour. L'enquête se déroulera du 26 mai au 9 juin. Le commissaire enquêteur effectuera une permanence le 1^{er} juin de 9h à 12h en mairie, et un registre sera à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

- La Médiathèque :

Monsieur Eric CHABANNE indique que les opérations préalables à la réception ont eu lieu cette semaine. Il y a quelques points à reprendre au niveau du bâtiment. Mardi 20 mai aura lieu la réception. Le mobilier devait initialement livrer la semaine du 17 mai, mais il sera livré le 27 mai. Le déménagement est en préparation par Sophie Destanque et les bénévoles. L'ouverture est prévue pour le 5 juin.

Monsieur Albert COLLARD demande s'il est prévu une cérémonie d'inauguration. Monsieur le Maire prévoit de faire une inauguration de ce nouveau bâtiment communal mais quand la situation sanitaire permettra de le faire dans de bonnes conditions.

- Espace jeune :

Monsieur Eric CHABANNE annonce que les travaux ont bien repris. Madame Hélène LEMAIRE demande quand la structure pourra ouvrir. L'ouverture ne se fera pas avant la rentrée de septembre. Monsieur Albert COLLARD pense qu'il est urgent de questionner les jeunes sur l'organisation à laquelle il souhaite souscrire, la rédaction du règlement intérieur, les activités

Monsieur le Maire précise qu'une première démarche auprès des jeunes a été initié par Hélène LEMAIRE. Madame Hélène LEMAIRE a effectivement eu plusieurs réunions avec une douzaine de jeunes de la commune et pour eux il est difficile de se projeter sans savoir la date d'ouverture.

Lors de ces réunions, il a été abordé la question de créer une association, ce qu'ils pourraient faire et ne pas faire dans le centre et sur les créneaux horaires d'utilisation selon les tranches d'âges. Madame Hélène LEMAIRE souhaite également associer les 5 familles dont les enfants sont scolarisés à la maison. Isabelle MARGOT-JACQ qui a repris la compétence jeunesse, souhaite continuer les projets initiés par Hélène LEMAIRE. La commission jeunesse réunira le 19 mai à 20h30.

Les prochaines commissions se dérouleront le samedi car certains jeunes sont à l'université et c'est difficile pour eux d'être présents en semaine.

- Monsieur COLLARD Albert indique qu'il a envoyé en mairie et au maire plusieurs mail en préparation de ce conseil municipal :

➤ « Monsieur le Maire, le 26 avril le « collectif antenne 4G » a écrit un mail à :

'Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal '

En tant que conseiller municipal je m'étonne que la mairie ne m'ait pas transmis ce mail.

Comme il s'agit des projets d'antennes pour la réception de la téléphonie mobile sur Bullion, sujet d'actualité, je réitère mon intention (et celle des conseillers d'opposition) de participer à l'élaboration de ces projets, en commençant par être informé.

Je suppose que les autres conseillers souhaiteraient être associés à ces projets, en commençant par être informés. »

➤ « Nous demandons qu'il soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal prévu le 11 mai 2021, le sujet suivant :

Méthodologie, élu responsable et calendrier prévisionnel du projet d'implantation des antennes

En effet, concernant les projets d'implantation d'antennes pour réceptionner la téléphonie mobile sur le territoire de Bullion, nous avons noté dans le courrier du 17 avril 2021 que Monsieur le maire Xavier Caris écrit « nous pouvons maintenant établir une méthodologie pour avancer ensemble et en toute transparence sur ce dossier. Vous aurez accès aux travaux de recherche et notre communication sur ce projet sera renforcée. »

Puisqu'il s'agit de méthodologie, nous souhaitons en connaître les différentes phases ainsi que le calendrier prévisionnel qui s'y rattache.

Nous souhaitons connaître le cahier des charges qui est établi par la mairie pour ce projet et auquel doivent se conformer les entreprises.

Nous souhaitons connaître dès à présent les différentes études qui ont été demandées aux différentes entreprises, et être informé des résultats au fur et à mesure de leurs résolutions. Pour commencer, celle d'Orange effectuée en décembre 2020 et celle effectuée par TDF en février 2021.

Ces diverses demandes sont formulées dans un esprit de concertation, de coopération, qui est la raison d'être d'un conseil municipal.

➤ Remarques sur le « Collectif de Bullion »

« Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Nous avons reçu en même temps que « Bullion au fil de l'eau », un document émanant d'un « Collectif de Bullion » reprenant à peu près les propositions du groupement d'achat fioul, bois, ramonage, qui fonctionnait ces dernières années sur la commune de Bullion.

POEMOP est sans doute une solution facilitant la gestion des appels des habitants et des commandes.

Ce groupement d'achat est néanmoins piloté par la mairie où l'on peut déposer les précommandes. Je m'étonne qu'il n'y ait pas sur le document la marque de la mairie : blason/commune de Bullion. Dans le document quelqu'un propose son aide pour passer commande à Poemop « en mairie ». Peut-on connaître les noms des responsables de ce collectif, en plus de la mairie ?

Par ailleurs, je ne peux pas comprendre que la mairie cautionne la société Bardhi qui a déjà coupé quelques hectares de bois à Bullion dans des parcelles appartenant à messieurs ... et ..., dans des conditions très particulières. Je mesure mes mots pour ne pas être accusé de médisance ni prêter le flanc à une plainte pour diffamation.

Je préférerais que la commune de Bullion soit plus clairvoyante dans le choix de ses fournisseurs. »

Monsieur le maire apporte les réponses suivantes :

Concernant le collectif de Bullion, il n'est pas piloté par la mairie. Ce groupement d'achat a seulement une boîte à lettre en mairie comme grand nombre d'associations bullionnaises, et la commune participe à la distribution de leurs tracts comme ceux des autres associations. En ce qui concerne l'entreprise choisie par le groupement, la municipalité n'a pas l'intention de rentrer dans ce débat. La mairie ne fait pas appel aux services de cette entreprise.

Concernant le mail non retransmis aux membres du conseil municipal, le maire (et les services de la mairie) n'avaient pas compris qu'il lui revenait de diffuser le mail.

Pour l'avancé du dossier des antennes de réception 4G, les informations ont déjà été diffusées dans le « fil de l'eau ». Le fait d'avoir signé cette convention avec l'Etat permet aujourd'hui de travailler avec les opérateurs. Nous sommes dans l'attente du retour définitif des opérateurs et en suite le dossier sera présenté dans les différentes commissions (urbanisme, environnement, voirie....) en septembre.

En octobre / novembre nous aurons alors des informations plus précises et nous pourrions procéder à une enquête peut-être même sous le contrôle d'un huissier ou alors un référendum qui pourrait se tenir en décembre.

Aujourd'hui le dossier n'est pas diffusable car il n'est pas finalisé. Certains opérateurs ont des informations qu'ils ne nous transmettent pas encore. Les seuls documents actuellement dans le dossier sont ceux transmis par Monsieur Daniel PICARD, dans lequel nous avons ajoutés les différents courriers adressés aux députés, sénateurs ... En juin 2020, nous avons reçu Orange pour avoir un autre opérateur

que TDF-ITAS mais nous n'avons pas les retours des études.

ITAS nous a fait une présentation mais uniquement par informatique sans aucun support papier et la présentation ne nous a pas été transmise ensuite. Dans cette présentation, ils citaient le site de la station d'épuration comme potentiellement porteur. Les études sont en cours mais la finalité restera le choix de la commune qui pourra choisir d'implanter une antenne ou pas.

Le dossier est disponible pour être consulté par les élus.

Monsieur Eric CHABANNE l'a présenté en commission mais les opérateurs ne sont pas très transparents pour le moment. Le but de la municipalité reste de partager les informations et de travailler tous ensemble. La municipalité souhaite toujours tenir ses engagements de démocratie participative.

Monsieur Albert COLLARD précise qu'il ne met pas en doute la sincérité de Monsieur le Maire. Il indique qu'il faut être prudent avec les sondages sur ce genre de question car le dérangement occasionné par une antenne n'est pas la même si elle a proximité de sa propriété ou si elle est éloignée.

Mais il ne faut pas oublier que lorsqu'une propriété est proche d'une antenne, sa vente est deux fois plus difficile et son prix 20% moins cher.

Madame Patricia FREMAUX indique qu'elle a rencontré des membres du collectives mais qu'ils n'étaient pas enclin à écouter ses explications.

Monsieur le Maire lit un extrait du fascicule édité par l'Etat, intitulé « questions -réponses sur les antennes relai » concernant le rôle du maire dans un projet d'installation d'antenne-relais :

« Les Maires ont un rôle clé en matière d'urbanisme et d'information du public :

- le Maire reçoit, 2 mois avant la demande d'autorisation d'urbanisme ou de la déclaration préalable, un dossier d'information concernant le projet de nouvelle antenne-relais ou de modification substantielle d'antenne existante ;
- le Maire peut demander une simulation d'exposition aux champs électromagnétiques générée par l'installation ;
- le Maire met ces informations à disposition des habitants et leur donne la possibilité de formuler des observations ;
- s'il le juge utile, il peut solliciter le Préfet pour réunir une instance de concertation locale ;
- Enfin, il vérifie le respect des dispositions du Code de l'Urbanisme pour donner ou non l'autorisation d'implantation.

Le Maire n'est pas appelé à se prononcer en matière d'exposition des personnes aux champs électromagnétiques, ce qui est du ressort de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR). »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h23.

Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux :

- 8 juin
- 6 juillet.
- 27 juillet (si besoin)
- 7 septembre